

Les déchets dans la ville : un parcours historique

Autor(en): **Barbier, Rémi**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **4 (1997)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-13231>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES DÉCHETS DANS LA VILLE

UN PARCOURS HISTORIQUE

RÉMI BARBIER

L'objectif de cet article est de présenter, à travers une approche essentiellement bibliographique, quelques figures de la cohabitation incertaine des hommes et de leurs déchets, dans le contexte urbain français. Commençons par éclairer ce premier point: pourquoi parler de cohabitation incertaine? Pour justifier cette caractérisation, il n'est pas nécessaire de chercher bien loin dans le temps ou dans l'espace. Ainsi, lorsqu'en 1991 le géographe Jean Gouhier décrit l'évolution de la gestion «pneumatique» des déchets à la Villeneuve de Grenoble,¹ il nous fait part d'une «bataille continue et indécise» qui passe par de constants aménagements: introduction de bacs complémentaires de grande capacité au pied des immeubles, variations diverses de l'heure et de la fréquence de collecte, lancement de collectes spécialisées par une association de solidarité, construction d'une déchetterie – un lieu d'apport volontaire gardienné – et enfin, information et formation continue des habitants à la maîtrise du système d'évacuation pneumatique des déchets. [...] Plus au Nord, c'est la figure de Sisyphe qui s'impose à l'ethnologue Denis Guigo lorsqu'il évoque la «propreté de Besançon au fil des âges». ² C'est enfin l'économiste Gérard Bertolini qui l'exprime en toute généralité: «Longtemps négligé, méprisé, rejeté, le déchet revient pourtant périodiquement à l'ordre du jour.» ³

L'histoire de cette cohabitation est par conséquent d'abord celle de la résolution d'un défi, dont nous allons présenter, en toute généralité, le caractère à la fois pratique et politique. Il n'est peut-être pas inutile pour cela de rappeler les célèbres analyses de l'anthropologue Mary Douglas sur la saleté, l'ordre et le désordre. Contrairement à ce qu'une lecture trop rapide pourrait laisser croire, ni la saleté ni le déchet ne sont pour elle immédiatement associés au danger, à la crainte de la contagion. La saleté est bien tout d'abord ce que nous pouvons appeler une contrainte à agir: «Quand nous nous détournons de la saleté, écrite-elle, ce n'est pas que nous en ayons peur, ni qu'elle nous inspire une appréhension ou une terreur sacrée. [...] La saleté est une offense contre l'ordre. En l'éliminant, nous n'accomplissons pas un geste négatif; au contraire, nous nous efforçons, positivement, d'organiser notre milieu.» ⁴ En d'autres termes, si l'on veut étudier les déchets, il faut, selon Georges Knaebel, partir du fait qu'ils sont ■ 83

d'abord, le plus banalement du monde, des choses «arrêtées» [...] dont il faut bien pourtant organiser la circulation: «Puisque la saleté est <ce qui n'est pas à sa place>, emboîtons le pas à ce qui résonne comme une invitation à décrire des pratiques qui consistent d'abord à déplacer des objets ou des matières d'un endroit où elles sont indésirables à un autre plus convenable.»⁵

Mais ce qui peut dans certaines circonstances relever d'une série d'arrangements individuels change de nature avec les exigences de la «physiologie urbaine», qui imposent d'organiser collectivement la transformation en flux de choses qui tendent inexorablement à devenir des stocks envahissants. Marion Segaud écrit à juste titre que «si quelque chose de spécifique peut se lire du rapport entre collectif et individuel dans l'histoire des villes, c'est bien déjà à ce niveau que l'on peut le percevoir: lorsque des agrégats de comportements individuels commencent à ne pas rendre possible la continuation de la ville sans intervention collective, alors la cité doit se doter des instruments, appareils et institutions propres à réguler les flux».⁶ L'étude sociale des déchets, telle que nous la concevons, ne consiste donc pas, comme le font les analyses classiques, à rapporter les déchets à un méta-enjeu qui les dépasse – les représentations du sale, de la contagion, du danger [...] – mais à repeupler de tous ses acteurs, institutions, équipements [...] ce monde hétérogène lié par la résolution du défi des déchets, monde que nous appellerons complexe des déchets, ou «complexe des choses que l'on abandonne», en référence au «complexe des choses que l'on échange» qu'étudie l'anthropologie économique.

À travers quelques épisodes d'une histoire mouvementée, mais assez peu documentée, cette présentation vise à illustrer comment évoluèrent, mais aussi comment bifurquèrent, à de nombreuses reprises, la nature, la problématisation et les modalités pratiques de prise en charge de ce que la réglementation appelle aujourd'hui joliment les «choses dont on se défait ou dont on a l'obligation de se défaire».⁷ Compte tenu de la diversité des pratiques et du caractère parcellaire de l'information disponible, nous ne pouvons ériger les éléments rapportés en témoins fidèles de l'ensemble d'une époque ou d'une zone géographique. Nous pensons qu'ils permettent néanmoins de repérer des grandes tendances, des crises ou des événements fondateurs.

DÉSEMCOMBREMENT DE LA VILLE ET «PRIVATISATION» DES ORDURES

Comment se présente la question de la propreté urbaine au cours du Moyen Âge? Du XII^e au XVI^e siècle, de nombreuses prescriptions, rarement respectées,

84 ■ tentent de régler le nettoyage d'une chaussée qui joue alors un double rôle, axe

de circulation d'une part et décharge publique d'autre part. Georges Vigarello montre que la problématique générale est celle d'une lutte contre l'encombrement: «Il s'agit [...] de repousser l'encombrement plus que de nettoyer. L'essentiel est de libérer des surfaces toujours menacées; évacuer le sol en transportant les déchets. «Désencombrer», c'est d'abord véhiculer. Mais l'absence de pavé, l'anarchie des écoulements, l'étroitesse des rues y font autant d'obstacles. La ceinture de pierre qui entoure les villes rend également les évacuations difficiles. Les ruisseaux stagnent, les boues s'entassent. La seule stratégie est de repousser l'accumulation des immondices et des rebuts»,⁸ et ce sont les habitants eux-mêmes qui doivent s'organiser pour effectuer cette tâche. Certains des nombreux animaux élevés au cœur même des villes sont parfois transformés en précieux auxiliaires: «Les porcs se promènent librement. Quelque fois, ils sont même utilisés comme éboueurs comme ceux de la Confrérie Saint-Antoine à Paris munis d'une clochette pour avertir le passant. Ce rôle est officialisé à Rodez, à Fougères, à Haguenau où existent d'importants troupeaux communaux.»⁹ En fin de compte, l'initiative individuelle et les actions publiques ponctuelles, moins organisatrices que répressives ou réactives, forment le noyau de ce fragile complexe des ordures.

Si l'on suit l'historien-psychanalyste Dominique Laporte, une rupture se produit toutefois avec un événement que cet auteur tient pour fondateur de la problématique moderne du défi des déchets et de sa résolution, à savoir l'instauration par l'édit royal de 1539 d'une politique des déchets «absolument inédite». De quoi s'agit-il? De mettre fin, selon les termes mêmes de l'édit de Villers-Coterêt, à une situation d'accumulation de «bouës, fiens, gravois, et autres ordures, que chacun a laissé et mis communément devant son huis contre raison, et contre les ordonnances de nos prédécesseurs».¹⁰ La solution à ce problème passe par la réaffirmation de quelques vieux principes jamais appliqués mais également par l'introduction d'éléments nouveaux: «Deffendons, dit l'article 4 de l'édit de 1539, de vuidier ou jetter ès rues et places de la dite ville et fauxbourgs d'icelle, ordures, charrées, infections, ni eaux quelles qu'elles soient, et de retenir longuement ès dites maisons, urines, eaux croupies et corrompues; ains enjoignons de les porter et de les vuidier promptement au ruisseau, et après, jetter un seau d'eau nette pour leur donner cours. [...] [Quant aux autres ordures, il faut les] serrer et mettre dedans les maisons en panniens et mannequins, pour après les faire porter hors de la dite ville et fauxbourgs d'icelle.»¹¹ L'inédit de cette politique des déchets réside dans leur privatisation, c'est-à-dire dans leur insertion dans une unité sociale, la famille, qui, en retour, va être profondément modifiée: pour Laporte, cette intrusion du déchet dans la maison («retenir longuement ès dites maisons»), sans oublier l'obligation concomitante de «balayer devant sa porte», «n'est pas pour rien dans l'émergence de ■ 85

sentiments de la famille et de l'intimité dont on sait qu'ils sont d'acquisition récente». ¹² Bien plus, affirme Laporte, les ordures sont l'un des supports du nouveau partage entre le domaine du privé et celui du public qui se forme à la même époque. Dans la logique du processus de «civilisation des mœurs» analysé par Norbert Elias, ¹³ les déchets, au sens large, forment désormais une matière privatisée sur la gestion de laquelle les pouvoirs publics se réservent le droit d'intervenir: on peut dès lors les qualifier d'«extension publique de la personne».

En pratique, à partir du XVI^e siècle, un service public municipal d'enlèvement des ordures se met progressivement en place. Il s'agit plus précisément d'un système mixte: aux habitants reviennent le nettoyage de la chaussée et la mise en tas des boues et des ordures; l'enlèvement est confié, sous l'autorité royale, à des structures publiques ou à des compagnies privées. Il faut noter enfin que dès la Renaissance, la partie des ordures constituée des excréments est entrée à nouveau dans un cycle économique visant à transformer, selon la formule physiocratique de Laporte, l'ordure en «or qui dure» par le biais de la valorisation en agriculture.

DÉFI SANITAIRE ET OBSESSION DE LA PERTE

L'édit de 1539, s'il peut servir au repérage d'une bifurcation historique, ne contribue malheureusement pas à régler ce problème de l'encombrement des villes. La gestion des ordures, quelle que soit leur origine, et, partant, la situation de la propreté urbaine, restent longtemps problématiques. À Paris par exemple, de nombreux déchets continuent à être évacués par le biais du «tout-à-la-rue» et rejoignent péniblement la Seine qu'ils transforment à certains endroits en un véritable cloaque. À la question des ordures domestiques vient par ailleurs s'ajouter celle des déchets de nombreuses activités artisanales: «Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'ordure affirme à Paris une omniprésence soulignée par une puanteur chronique que n'atténue pas encore le chlorure de chaux ou l'eau de javel. [...] L'évacuation du déchet animal et végétal se fait encore à ras du sol, au gré des pentes, et par immersion dans la rivière, réceptacle et vecteur de cette ordure» écrit Pierre-Denis Boudriot dans le tableau saisissant qu'il donne de la question des ordures artisanales à Paris à l'époque préindustrielle. ¹⁴

Outre cette question des déchets d'origine artisanale ou industrielle, qui ne sera réglée que très progressivement, notamment par le regroupement puis la relégation hors des villes des activités génératrices de ces rejets, il s'agit donc d'organiser l'évacuation de trois catégories de déchets: les gadoues, c'est-à-dire les

excréments humains tirés des fosses d'aisances dont l'usage est globalement acquis, à Paris, au début du XVIIIe; les immondices, ou détritiques d'origine domestique; la boue enfin, «qui emprunte l'essentiel de sa substance à la terre excavée des chantiers de construction et aux gravois que perdent en les évacuant hors de Paris les voitures des gravoitiers».¹⁵

UN DISPOSITIF D'ÉVACUATION COMPLEXE

S'il fut envisagé d'en confier la charge aux miséreux, aux prostituées, aux vieillards ou aux forçats, comme cela était le cas à Berne en Suisse, l'évacuation des boues et des gadoues ainsi que le nettoyage des rues seront souvent confiées à partir du XVIIIe siècle à des compagnies privées, contraintes de respecter de nombreuses réglementations. Comme nous l'avons déjà signalé, cette prise en charge professionnelle est articulée avec la participation théoriquement obligatoire des habitants: «Préalablement [au passage des tombereaux], locataires et propriétaires doivent balayer et amasser leurs ordures domestiques qui sont chargées dans les tombereaux avant les boues du pavé.»¹⁶ Plus précisément, l'obligation d'ébouage est «minutieusement décrite dans l'ordonnance de police de 1709: à partir du milieu de la chaussée, boues et immondices doivent être remontées et entassées à l'abri du débord du toit».¹⁷ Les ordures domestiques seront quant à elles déposées auprès de bornes fixes, et il faudra attendre la fin du XVIIIe pour que s'amorce une réflexion sur cette organisation qui conduisait inmanquablement à une dispersion, à un retour à la rue de ces immondices. Ce n'est toutefois qu'en 1856 que le seau à immondices commencera à être utilisé, dans la ville de Lyon, et il faudra attendre 1883 pour que le célèbre préfet Poubelle impose à Paris l'utilisation d'un récipient en métal galvanisé.¹⁸

De son côté, le nettoyage de la voirie continuera à être organisé sur la base d'un système mixte jusqu'au milieu du XIXe siècle. En dépit d'évolutions progressives et de multiples réglementations, «au cœur du XIXe siècle, la toilette de la capitale était d'une grande complexité; sur une même chaussée intervenaient des riverains qui choisissaient d'accomplir eux-mêmes cette besogne, des entrepreneurs privés et des compagnies publiques chargées par la municipalité de nettoyer le centre des larges voies, les quais, les places, les marchés, et qui proposaient leurs services par des systèmes d'abonnement. Malgré ou en raison de ce partage des tâches, des amas d'ordures subsistaient dans les rues. Les ordures s'épalaient partout sur la chaussée», rappelle Catherine de Silguy.¹⁹ À Paris et ensuite dans le reste de la France, il faudra attendre le dernier tiers du XIXe siècle pour que cette tâche soit définitivement et exclusivement confiée à un service municipal.

Enfin, la vidange des fosses d'aisances, qui se sont progressivement généralisées tout au long des XVI^e et XVII^e siècles, est assurée par la corporation des maîtres-vidangeurs. La réglementation de leur activité est un souci permanent pour les édiles, confrontés aux plaintes provoquées tant par la conduite des vidangeurs que par l'odeur pestilentielle qui accompagne l'ouverture et la vidange des fosses. Or, avec le XVIII^e siècle, une nouvelle «vigilance olfactive» s'est progressivement développée, qui conduira tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles à la vaste entreprise de «désodorisation de la ville» qu'a magistralement décrite l'historien Alain Corbin.²⁰ Cette vigilance tient notamment au fait que l'odeur est en quelque sorte la matérialisation du miasme putride, cet agent corrupteur aussi mystérieux qu'efficace. Dans cette nouvelle perspective, la question des ordures, problème objectif lié à l'encombrement qu'elles provoquent, est également devenue une priorité sanitaire de première importance: «La stagnation de l'ordure, grande corruptrice de l'air, fait toujours redouter la peste.»²¹ La concentration urbaine a pour effet aggravant de produire une confusion olfactive tout à fait dangereuse, qu'il conviendra de détruire grâce à une police sanitaire qui se fera de plus en plus organisée et cohérente: «Les mécanismes de régulation naturelle apparaissent en quelque sorte comme débordés par l'homme dans les sites de son accumulation. Là où la nature se trouve artificieusement contrainte, l'artifice des règlements doit pallier la défaillance des régulations naturelles», explique Jacques Guillaume.²²

Il se trouve enfin que «le péril a ses degrés. Au sommet: la stagnation excrémentielle. [...] Les fosses d'aisances suscitent dès lors une vive anxiété. Cette constipation sociale risque d'entraîner la désorganisation putride de la cité.»²³ Il n'est pas alors étonnant, comme l'écrit toujours Alain Corbin, que la «volonté de révolutionner la vidange constitue l'élément majeur de la nouvelle politique sanitaire» qui se met en place tout au long du XVIII^e siècle.²⁴ Après de multiples tentatives, basées notamment sur divers procédés de ventilation, l'utilisation du noir animal, obtenu par Salmon en 1825 en calcinant des matières animales avec des substances terreuses, et, plus tard, du sulfate de fer fourniront les solutions efficaces pour la désodorisation des excréments: «grâce à ces produits, la terreur inspirée naguère par la vidange se dissipe».²⁵ Bien plus, l'engrais obtenu désormais à partir de ces excréments désodorisés sera de bonne qualité et «relègue au rang d'archaïsme la dégoûtante poudrette» produite jusqu'alors.

LES CYCLES ÉCONOMIQUES CONTRARIÉS DE L'ORDURE

Les tombereaux qui sillonnent les rues de Paris alimentent d'une part les 88 ■ «voiries à boues et immondices» et d'autre part les «voiries à gadoues», qui

constituent une ressource convoitée par les maraîchers. Comme l'écrit Pierre-Denis Boudriot, «abondantes et fertiles, les boues compensent providentielle-ment l'insuffisance des fumures d'origine animale. Au milieu du XIXe siècle, un quintal de ces boues suffit à amender un hectare de terre. Elles sont donc avec la gadoue le limon des campagnes d'Ile de France.»²⁶

Ce souci utilitariste, qui n'a cessé de s'affirmer avec le XIXe siècle naissant, heurte néanmoins l'autre trait dominant du complexe des déchets, à savoir le souci de désodorisation et de conjuration de la menace putride. La situation est donc paradoxale: «La crainte du miasme se double de la hantise de la perte. L'utilité de l'immonde commande désormais l'attention. [...] Le fantasme de la perte, la volonté d'assurer la bonne marche de la physiologie sociale de l'excrétion, le souci d'enregistrer les hommes et les biens et d'assurer leur circulation forment un tout.»²⁷ Le compromis sera élaboré progressivement, avec, d'une part, déjà mentionnée, la mise au point des techniques de ventilation puis de désodorisation de l'excrément, et, d'autre part, la mise en place d'un nouveau rythme d'évacuation des ordures: les réflexions, puis les actions, s'organisent en effet autour d'un «nettoisement de tous les instants», d'une permanence de l'effort, seule capable d'assurer «à la fois la récupération intégrale et la propreté absolue, la désodorisation et la salubrité».²⁸

À la suite de l'épidémie de choléra-morbus de la fin des années 1820, les chiffonniers, qui «écument les rues de Paris avant le passage des tombereaux»²⁹ et contribuent ainsi à la gestion des immondices, se voient assigner un rôle essentiel dans ce double projet de valorisation des ordures et d'organisation systématique de l'élimination du déchet. À eux en effet de «trier, ordonner l'ordure dans les maisons, collecter les débris organiques, os et cadavres de petits animaux et parfaire ainsi l'œuvre des vidangeurs déjà tant surveillés par le passé».³⁰ Cette profession des chiffonniers resta longtemps fortement organisée et hiérarchisée. Gérard Bertolini rapporte ainsi qu'à la fin du XIXe siècle il fallait distinguer pas moins de six catégories de chiffonniers, depuis les chiffonniers coureurs (précédant le passage du tombereau de ramassage) jusqu'aux chiffonniers îlotiers, négociant, voire achetant leur place et leur droit de chiffonnage auprès des concierges.³¹ Si les chiffonniers accomplissaient une activité alors indispensable, ils nourrissaient également un imaginaire social particulier, mêlant à une certaine «fascination des intellectuels» une crainte populaire bien installée: «Les chiffonniers restaient une engeance suspectée d'être responsable des épidémies, des vols, des violences, et d'une façon générale, de l'insécurité urbaine.»³²

L'HYGIÉNISME PASTORIEN ET LA MISE EN ORDRE DE L'ÉLIMINATION

L'affirmation progressive puis le triomphe de l'hygiénisme consécutif à sa «pasteurisation» auront ensuite des conséquences importantes sur l'évolution du complexe des déchets, le souci d'hygiène l'emportant progressivement sur la volonté d'économie.

L'ÉCONOMIE S'EFFACE DEVANT L'HYGIÈNE

En ce qui concerne la gestion des excréments, le tout-à-l'égout, prôné avec constance pour sa capacité de mise en mouvement contrôlée de l'excrément, finit par triompher des groupes de pression – les vidangeurs mais aussi les propriétaires qui auraient dû équiper leurs logements – et de la controverse qui bloquèrent longtemps son développement, au moins à Paris: remplacer les fosses d'aisances par des réseaux d'assainissement risquait en effet, selon leurs détracteurs, de «gaspiller les ressources précieuses contenues dans les excréments humains». ³³ Ce n'est qu'à la fin du siècle qu'il sera généralisé à Paris.

Après avoir perdu cette bataille, les tenants de la valorisation perdirent également, face aux hygiénistes, celle de l'incinération. Celle-ci s'est développée dès la fin du XIXe siècle, d'abord en Angleterre, puis dans les autres pays européens et aux États-Unis, pour répondre notamment au problème posé par l'accroissement du tonnage d'ordures à gérer et la saturation des décharges. «La construction, en 1893, de la première usine d'incinération française, à Javel près de Paris, déclencha une vive polémique [...]. Les hygiénistes soulignaient les vertus purificatrices du feu tandis que les agronomes s'indignaient de la perte irréversible d'une source précieuse d'engrais organiques», rappelle Catherine de Silguy. ³⁴ Après quelques années incertaines, l'incinération finit par l'emporter et marque une rupture avec la logique économique qui prévalait jusqu'alors: «Les ingénieurs français [contrairement à leurs homologues européens] pensent qu'ils ne peuvent rien récupérer [de l'incinération] [...] et il n'y a pas non plus de débouché pour l'énergie produite: ce qui importe, c'est l'hygiène, non l'économie.» ³⁵

Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, l'organisation de la collecte va également subir une inflexion profonde, avec l'interdiction de déposer des ordures en vrac sur les trottoirs, puis, comme on l'a déjà mentionné, avec l'arrêté de 1883 imposant de les présenter dans des récipients spécifiques, ce qui offrait l'avantage d'une meilleure hygiène et rendait le ramassage plus rapide. Avec l'obligation supplémentaire de ne sortir ces récipients que dans le quart

90 ■ d'heure précédant le passage du tombereau, ce fut un premier coup porté à

l'activité des chiffonniers. Cette pratique du chiffonnage sera interdite par le Préfet de la Seine en 1946, suscitant de nombreuses protestations jusqu'au sein du Conseil Général, preuve que le secteur avait su préserver une activité et des appuis certains. L'exploitation quasi-industrielle des résidus urbains céda finalement la place, dans la seconde moitié du XXe siècle, à des activités de récupération marginale: l'essentiel est alors de s'en débarrasser.

PROPRE ET EN ORDRE

La désodorisation de l'espace public s'est traduite par une série impressionnante de modifications touchant tout à la fois l'urbanisme, l'architecture, l'économie, l'éducation, les représentations du corps et les théories scientifiques. [...] La seconde moitié du XIXe siècle voit une inflexion de la vigilance et de la politique olfactives, qui vont se tourner désormais vers l'espace privé populaire. La vaste entreprise de disciplinarisation des corps, de civilisation des mœurs, de domestication des matières jusqu'au lieu même de leur production, fut œuvre de longue haleine. Alain Corbin évoque ainsi une certaine «fidélité à l'ordure» dans les milieux populaires, qui se manifeste aussi bien à la campagne qu'à la ville, mêlant de manière complexe d'anciennes croyances sur les vertus thérapeutiques de l'excrément, au demeurant longtemps partagées par le corps médical, à des résistances face à une stratégie édilitaire venant heurter les habitudes et intérêts de certaines catégories de population, par exemple les paysans qui «tiennent à conserver à leur porte l'indispensable engrais».³⁶

On dispose par ailleurs, toujours grâce à Alain Corbin,³⁷ de quelques indications sur l'évolution de la gestion domestique des déchets. Ainsi évoque-t-il à propos du monde rural de la seconde moitié du XIXe et de la première moitié du XXe siècle un «système complexe de progressive déchéance fonctionnelle de l'objet» appuyée sur une «topologie complexe du déchet qui ordonne l'espace de l'exploitation rurale traditionnelle. Les annexes de l'habitation – grange, fournil, cellier, laiterie – ne répondent pas exactement à leur désignation fonctionnelle, tant ils sont encombrés d'objets qui ont entamé leur parcours dans la gamme descendante des emplois.» Le cloisonnement progressif de la maison en une série d'espaces bien particuliers (la chambre intime, la salle de réception...) tout au long du XIXe siècle, ce que Corbin appelle «l'ordonnement de tout ce capharnaüm» et qui concerne aussi bien le milieu urbain que le milieu rural, n'est pas sans conséquence sur cette topologie du déchet: «le rebut temporaire ne trouve plus sa place; progressivement, on le refoule vers les lieux assignés: le grenier mais aussi l'arrière de la maison qui désormais se distingue nettement du devant».

Anticipant quelque peu sur la chronologie, on peut avancer, avec Maïté Clavel,³⁸ ■ 91

que les textes juridiques actuels qui définissent et mettent en scène notre politique collective du propre portent la marque de cette période de l'hygiénisme, qui fit aller de pair l'ordre et le propre. Aujourd'hui encore, une «ville propre est une ville où la propriété est respectée, l'hygiène et la sécurité assurées». Ainsi, l'article R 30-14° du Code pénal punit le fait de jeter des ordures et déchets en un lieu dont on n'est ni propriétaire, ni usufruitier, ni locataire. Plus généralement, «les textes se réfèrent implicitement à une définition qui proscriit le brouillage, la pluralité des usages des espaces habités». Pour les ingénieurs des services techniques des villes, la propreté est liée au «bon fonctionnement de la ville», cette «ville-machine» dont il convient de gérer et harmoniser tous les flux, par le recours aux techniques de gestion.

DÉCHETS, GASPILLAGES ET NUISANCES: VERS UNE NOUVELLE «ÉCONOMIE DES CHOSES»?

La mécanisation et la sophistication progressive de la collecte, avec le passage du tombereau à l'auto-tombereau puis à la benne tasseuse; le développement de l'incinération; enfin, plus massivement, le recours à la mise en décharge et l'amélioration de cette pratique avec l'invention, au Royaume-Uni, de la décharge contrôlée (la première réalisation de ce type en France est de 1935)⁹⁹ seront parmi les ingrédients sélectionnés pour assurer progressivement la maîtrise du flux des ordures. Après les années difficiles de la crise économique, de la guerre et de la reconstruction, qui redonnèrent une certaine dynamique à la récupération et au recyclage, la question de la fin de vie des produits de plus en plus nombreux de la société de consommation ne sera guère posée. En France, il faut attendre le recensement effectué à la fin des années 1960 par le gouvernement pour que soit mis en évidence le problème posé par la mise en décharge. Ce mode de traitement-élimination était devenu largement dominant et à la portée de nombreuses communes, mais au prix d'une rusticité technique que la nouvelle vigilance publique dirigée contre les nuisances et le gaspillage allait mettre sur la sellette.

DÉCHETS ET CRITIQUE DE LA RAISON ÉCONOMIQUE

À partir des années 1970, la problématique des déchets se réorganise autour de quelques questions-clefs: les nuisances locales causées par la mauvaise exploitation des décharges; la gestion des ressources et la lutte contre le gaspillage, avec notamment les travaux du Club de Rome, popularisés par leur livre *The*

92 ■ *Limits to Growth* paru en 1972. Deux années plus tard, Gérard Bertolini écrit:

«De façon significative, les ordures ménagères sont parfois appelées <minerais urbains>. Le recyclage à grande échelle permettrait, semble-t-il, de faire face à l'amenuisement des ressources naturelles et de réduire pollutions et nuisances.»⁴⁰ À propos des déchets, la question pertinente est alors moins *Comment s'en débarrasser?*, titre d'une brochure d'information sur les déchets à destination des communes diffusée par le Ministère de l'Environnement en 1973, mais plutôt: comment organiser cette ressource? Les premières expériences de collecte sélective vont se développer dès 1974.

Les déchets deviennent par ailleurs un objet d'analyse sociologique et le point d'appui d'une critique sociale. Le gisement de déchets est hissé au rang de miroir de la société de consommation, c'est-à-dire d'une société dont «le mode spécifique de passage de la nature à la culture»⁴¹ opère par le remplacement de la circulation primaire des objets bio-économiques par les objets-signes. De manière plus anecdotique, Baudrillard se fait l'écho dès 1970 du développement de ce qui deviendra la rudologie, ou science de la poubelle: «On sait combien l'abondance des sociétés riches est liée au gaspillage, puisqu'on a pu parler de civilisation de la poubelle et même envisager de faire <une sociologie de la poubelle>: Dis-moi ce que tu jettes, je te dirai qui tu es!»⁴²

Les économistes n'abandonnent pas aux sociologues la critique des «enchaînements fatals de l'économie moderne». Ainsi dans une étude de 1976 consacrée à la gestion des déchets d'emballages ménagers, deux auteurs montrent que la forte croissance des emballages et déchets d'emballages observables depuis de nombreuses années doit être imputée à la «convergence objective des intérêts des producteurs et de la majorité des distributeurs».⁴³ Cette convergence d'intérêts s'exprime surtout dans le développement de l'emballage perdu, au détriment de l'ancien système de consigne, basculement qui est présenté comme un événement décisif de la décennie: «sous prétexte de <facilité> – voire d'hygiène ou de modernité», l'emballage perdu permet surtout aux producteurs de vendre davantage, tandis que les distributeurs – notamment les grandes surfaces – économisent la place et le travail qui étaient accaparés par la consigne. Le tout se fait au détriment du consommateur, expliquent les auteurs, qui non seulement achète ces emballages mais paye ensuite pour les éliminer.

EXTENSION ET DURCISSEMENT DU COMPLEXE DES DÉCHETS

Les déchets sont pris dans ce qu'on peut appeler la nouvelle «environnementalisation» de la société, centrée non plus sur la lutte contre l'encombrement, les miasmes ou les microbes mais sur la question des pollutions et des nuisances.⁴⁴

Ils font à cette occasion une entrée remarquée dans le système juridique, grâce à la loi de 1975 sur «l'élimination des déchets et la récupération des matériaux». ■ 93

Cette loi est novatrice car, comme l'indique un juriste, «le Code civil ignore carrément la notion de déchet, le législateur ayant sans doute jugé incongrue l'idée que l'on veuille se débarrasser d'un bien [...]».⁴⁵

Les déchets sont pris dans un mouvement de requalification qui va remonter jusqu'aux émetteurs de déchets, bientôt traités comme des producteurs responsables des déchets qu'ils produisent, c'est-à-dire des objets qu'ils abandonnent: cette disposition de la loi revient à réintégrer les déchets dans la sphère économique en leur affectant ce que les économistes appellent un prix négatif, ou prix de cession, lié à ce devoir de responsabilité. En ce qui concerne les déchets des ménages, la collectivité locale servira de médiatrice entre la multitude de ces nouveaux producteurs et les acteurs susceptibles de répondre à cette demande de traitement: la gestion des déchets devient un service public obligatoire des collectivités locales. La loi prévoit également, au nom du principe pollueur-payeur, de faire contribuer ou de rendre les entreprises responsables de l'élimination des déchets résultant des produits qu'elles mettent sur le marché. Néanmoins, tout sera mis en œuvre du côté des industriels pour éviter une quelconque implication.

Avec la poursuite de la mise en décharge, et la montée en puissance de l'incinération, avec ou sans valorisation énergétique, les traitements curatifs dits «end-of-pipe», à la charge des collectivités, restent la règle et permettent le développement d'une industrie des déchets bientôt florissante. En effet, si, parmi les traitements possibles pour les déchets, la récupération est explicitement mentionnée dans la loi, malheureusement, indique Geneviève Munsch-Koch,⁴⁶ celle-ci «ne précise pas à qui incombe l'organisation de la récupération des matériaux» et donc n'intègre pas directement la récupération dans la logique de service qu'elle met en place pour l'élimination.

La récupération des matériaux et la consigne sont reléguées à des niches bien particulières: une hiérarchie de ce qu'on peut appeler, à la suite d'Igor Kopytoff,⁴⁷ la carrière des déchets, s'est provisoirement stabilisée.

UNE DRÔLE DE MODERNISATION-DÉFI, OU COMMENT «RÉAPPRENDRE À VIVRE AVEC CES CHOSSES-LÀ»

Les modalités de gestion nées dans le sillage de la loi de 1975 vont en fait rapidement être débordées et les déchets refont surface sur le devant de la scène médiatique, comme sur l'agenda des politiques locales et nationales, dès la fin des années 1980. L'impunité avec laquelle certaines filières se sont développées apparemment hors de tout contrôle, par exemple les filières d'exportation de déchets toxiques vers les pays du Tiers-Monde ou de déchets hospita-

liers allemands vers la France, les statistiques qui traduisent inlassablement l'inflation des poubelles, tous ces facteurs (ré-)alimentent la thématique du «débordement» des déchets. Les éléments qui tiennent le complexe des déchets sont alors progressivement touchés et réorganisés, le dispositif législatif et réglementaire renforcé.

La problématisation subit une inflexion profonde, les déchets acquérant le statut de défi écologique majeur, dans une compétition centrée sur la hiérarchisation des urgences: «Bien sûr il y a la couche d'ozone, [...] mais l'écologie doit aussi – doit d'abord – s'exercer au ras des poubelles. [...] En France nous avons de l'ordure sur la planche. Malgré les règlements, notre belle France est de plus en plus sale, suffocante, toxique, délétère», indique *Le Nouvel Observateur* du 14 juin 1989. Au début des années 1990, on calcule également la contribution des déchets à l'effet de serre, contribution qui s'exerce notamment par les émissions du méthane formé dans les décharges. La poubelle ne doit plus prêter à sourire et c'est un programme à la fois industriel, politique et moral qui va être mis en place pour faire face à ce nouveau débordement.

En premier lieu la hiérarchie des carrières est remise en cause, notamment en ce qui concerne les déchets d'emballages, trop incinérés et pas assez recyclés. Pressés par le gouvernement et par la menace de réglementations européennes sévères s'inspirant de l'exemple allemand, les industriels proposeront la mise en place d'un système d'appui aux collectes sélectives des emballages. Les autres filières elles-mêmes devront évoluer. Parmi tant d'autres déclarations, mentionnons celles de l'ex-ministre Brice Lalonde, annonçant que les décharges du futur seront des «quasi-usines, avec conditionnement préalable, laboratoire, commissions de contrôle» et faisant part de son souhait de «mettre fin à cette situation où le bricolage reste la règle, en industrialisant le petit monde des résidus». ⁴⁸

Le schéma organisationnel construit par la loi de 1975 est amendé par la loi de juillet 1992. Cette dernière vise essentiellement à promouvoir et à encadrer un mouvement de modernisation dont les voies possibles seront explorées puis progressivement stabilisées par les principaux acteurs, avec au premier rang de ceux-ci les collectivités locales. Un objectif général de valorisation locale des flux de déchets différenciés est inscrit dans un certain nombre de dispositions, au rang desquelles figure en bonne place la suppression de la décharge comme mode alternatif de traitement. Par ailleurs, la loi se fait organisatrice: elle crée une instance de planification départementale; elle outille son «bras séculier», l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), d'un fonds de modernisation et la charge de promouvoir des opérations innovantes de gestion des déchets, comme le fait de son côté la société Éco-Emballages avec son programme de sites-pilotes. Il s'agit bien d'explorer les nouveaux ■ 95

possibles et de créer les références, les repères technico-économiques qui permettront aux responsables politiques et techniques de prendre leurs décisions. Enfin, le consommateur ne tarde pas à être pris dans ce maelström, comme en témoigne cette déclaration du directeur de l'ex-Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets: «[Ce qui est nouveau c'est que] le consommateur reconnaît être le premier responsable de la pollution quand hier c'était encore l'industriel. [...] Nous avons commis une grossière erreur en disant que le consommateur ne dépense généreusement que 350 kg de déchets par an parce que ces 350 kg ont généré peut-être dix tonnes de déchets. Cette vision réductionniste a incité le consommateur à refuser d'endosser plus de responsabilité.»⁴⁹ L'ancien usager du service public, qui attendait, comme le remarque ironiquement un ingénieur d'une collectivité locale, que «ses déchets se subliment chaque matin devant sa porte», est appelé à devenir un producteur-trieur de déchets, inséré dans une véritable filière industrielle, et qui devra désormais, selon les termes d'un autre ingénieur, «réapprendre à vivre avec ces choses-là». Les débats sur l'opportunité de distribuer des sacs poubelles transparents afin de faciliter les contrôles, comme la difficulté qu'éprouvent certaines collectivités à définir des sanctions pour les mauvais trieurs de leur collecte sélective,⁵⁰ sont des fragments de ce processus de mise au point, d'ajustement du nouveau complexe des déchets.

Notes

- 1 Jean Gouhier, «La rose et l'ordure à la Villeneuve de Grenoble», *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991.
- 2 Denis Guigo, «Sisyphé dans la ville, la propreté de Besançon au fil des âges», *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991.
- 3 Gérard Bertolini, *Le marché des ordures*, Paris 1990, 6.
- 4 Mary Douglas, *De la souillure*, Paris 1992, 24.
- 5 Georges Knaebel, «Le rangement du résidu», *Les Annales de la Recherche Urbaine* 53 (1991), 23–31.
- 6 Marion Segaud, «Introduction», in M. Segaud (éd.), *Le propre de la ville*, Paris 1992, 17.
- 7 Pour la directive 75/442/CEE, un déchet est «toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou a l'obligation de se défaire en vertu des dispositions nationales en vigueur.»
- 8 G. Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris 1986.
- 9 Société suisse pour la protection de l'environnement, *La gestion des déchets*, Genève 1988, 24.
- 10 Dominique Laporte, *Histoire de la merde*, Paris 1978, 12.
- 11 Dominique Laporte, *Histoire de la merde*, 29–30.
- 12 Dominique Laporte, *Histoire de la merde*, 30.
- 13 Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris 1973.
- 14 Pierre-Denis Boudriot, «Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque préindustrielle. De quelques réalités écologiques à Paris aux XVII et XVIIIèmes siècles. Les déchets d'origine artisanale», *Histoire, Économie et Société* 2 (1988), 261–281.

- 15 Pierre-Denis Boudriot, «Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle. Boues, immondices et gadoue à Paris au XVIIIe siècle», *Histoire Économie et Société* 4 (1986), 516.
- 16 Pierre-Denis Boudriot, «Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle», *Histoire, Économie et Société* 4 (1986), 517.
- 17 Pierre Saddy, «Le cycle des immondices», *Dix-Huitième Siècle* IX (1977), 205.
- 18 Gérard Bertolini, *Le marché des ordures*, 29 s.
- 19 Catherine de Silguy, *Histoire des hommes et de leurs ordures*, Paris 1996, 29.
- 20 Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècles*, Paris 1986.
- 21 Pierre-Denis Boudriot, «Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle», *Histoire, Économie et Société* 4 (1986), 518.
- 22 Jacques Guillaume, «Le malsain et l'économie de la nature», *Dix-Huitième Siècle* IX (1977), 71.
- 23 Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, 32.
- 24 Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, 110.
- 25 Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, 144–145.
- 26 Pierre-Denis Boudriot, «Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle», *Histoire, Économie et Société* 4 (1986), 525.
- 27 Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, 137.
- 28 Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, 138.
- 29 Pierre-Denis Boudriot, «Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle», *Histoire, Économie et Société* 4 (1986), 525.
- 30 Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, 135.
- 31 Gérard Bertolini, *Le marché des ordures*, 63 s.
- 32 Catherine de Silguy, *Histoire des hommes et de leurs ordures*, 73.
- 33 Joel A. Tarr, «Perspectives souterraines. Les égouts et l'environnement humain dans les villes américaines. 1850–1933», *Les Annales de la Recherche Urbaine* 23–24 (1984), 65–89.
- 34 Catherine de Silguy, *Histoire des hommes et de leurs ordures*, 111.
- 35 Martin V. Melosi, «Le destructor britannique. Transfert des techniques et destruction des déchets», *Les Annales de la Recherche Urbaine* 23–24 (1984), 108.
- 36 Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, 249.
- 37 Alain Corbin, «Généalogie des pratiques», *Déchets, l'art d'accueillir les restes*, Paris-Centre Georges Pompidou 1984, 132–136.
- 38 Maïté Clavel, «La propreté au risque de l'exclusion», *Annales de la Recherche Urbaine* 53 (1991), 5–12.
- 39 Gérard Bertolini, *Le marché des ordures*, 114.
- 40 Gérard Bertolini, «Limites et contraintes du recyclage des déchets solides», *Futuribles* (1974), 11.
- 41 Jean Baudrillard, *La société de consommation*, Paris 1970, 110 s.
- 42 Jean Baudrillard, *La société de consommation*, 48.
- 43 Yves Le Pape, Albert Tauveron, *Ordures et emballages: récupération ou anti-gaspillage?*, rapport pour le Ministère de la qualité de la vie (octobre 1976), 47.
- 44 Voir Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France*, thèse de doctorat en socio-économie de l'innovation, Paris 1993.
- 45 J.-P. Colson, «La responsabilité du fait des déchets en droit public français», *Revue internationale de droit comparé* 1 (1992), 119–144.
- 46 Geneviève Munsch-Koch, *L'administration publique et l'élimination des ordures*, thèse de doctorat en sciences administratives de l'université de Strasbourg (1979).
- 47 Igor Kopytoff, «The Cultural Biography of Things: Commoditization as Process» in Arjun Appadurai (éd.), *The Social Life of Things*, Cambridge 1985.

48 *Le Monde* 24 janvier 1992.

49 «Dossier: quelles solutions pour nos déchets?», *L'Environnement magazine* 1498 (1991).

50 Rémi Barbier et Philippe Larédo, *Il y a du neuf dans les poubelles. Caractérisation de onze opérations innovantes de gestion des déchets*, rapport ADEME-Collection Données et Références (1995).

ZUSAMMENFASSUNG

DIE ABFÄLLE DER STADT: EIN HISTORISCHER LÄNGSSCHNITT

Aufgrund der historiografischen Literatur wird die Geschichte der unsicheren Koexistenz von Mensch und Abfall in französischen Städten nachgezeichnet. Es wird anhand einiger Episoden dieser bewegten, aber kaum dokumentierten Geschichte gezeigt, wie sich der Gegenstandsbereich, die Problematisierung und die praktische Verarbeitung jener «Dinge» entwickelt haben, deren man sich gemäss heutiger gesetzlicher Regelung «entledigt oder entledigen muss». Im Mittelalter zielen die königlichen Massnahmen in erster Linie darauf, Strassen und Wege, die zugleich dem Verkehr und der Entsorgung dienen, von Unrat zu befreien. Eine Zäsur bezeichnet das Edikt von Villers-Coterêt von 1539, denn es verlangt die Einrichtung von Abtrittgruben und reglementiert die Entfernung anderer Abfälle. Der Abfall dringt gleichsam ins Hausinnere ein, und damit verschiebt sich die Grenze zwischen öffentlicher und privater Sphäre, die in jener Zeit auch in anderen Bereichen einer Neudefinition unterliegt. Die Abfälle werden «privatisiert», die weltlichen Machthaber behalten sich allerdings das Recht vor, den Umgang damit zu bestimmen. Die Abfälle können also von diesem Zeitpunkt an als eine Art «Erweiterung der Person in die Öffentlichkeit» angesehen werden.

Trotzdem, die Behandlung der Abfälle und demnach auch die Sauberkeit der Städte bleiben noch lange ein Problem. In den Anordnungen zur Entfernung des Abfalls mischen sich öffentliche Verantwortlichkeiten, private Initiativen und individuelle Verpflichtungen. Darüber hinaus macht sich seit dem 18. Jahrhundert ein grösseres Dilemma bemerkbar. Mit der Entwicklung der Miasmentheorie wird die Frage der Abfälle, bisher vor allem ein Problem des Unrats und seiner Entfernung, eine Gesundheitsfrage ersten Ranges: Es gilt, die Gefahren abzuwenden, die von den Faulgerüchen ausgehen. Gleichzeitig aber führt eine obsessive «Verlustangst» zu einer Aufwertung der Abfälle samt der Exkremente. Sie dienen ja auch der Düngung. Mit der Zeit schält sich ein Kompromiss heraus, indem die Exkremente desodoriert und in kürzeren Zeitabständen abgeholt und entfernt werden.

98 ■ Das Aufkommen und später der Triumph der Hygienebewegung (Stichwort

«Pasteurisation») haben einschneidende Konsequenzen: Die Sorge um die Hygiene gewinnt die Oberhand über wirtschaftliche Überlegungen. Die Befürworter der Verwertung von Abfällen finden sich angesichts der Kanalisation und später der Verbrennung immer mehr auf verlorenem Posten. Auch die Organisation der Abfallsammlung verändert sich im Lauf der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts grundlegend, weil die ungeordnete Deponie von Abfällen auf den Trottoirs verboten und seit 1883 vorgeschrieben wird, die Abfälle in besonderen Behältern bereitzustellen.

Erst in den 1970er Jahren wird diese Abfall-Logik, wenigstens auf rhetorischer Ebene, von Grund auf in Frage gestellt. Die Abfälle geraten in den Sog der allgemeinen Ökologisierung der Gesellschaft, es stehen weniger die Entfernung, die Miasmen oder die Mikroben im Vordergrund als vielmehr Fragen der Verschmutzung und anderer schädlicher Auswirkungen. Die Abfälle werden sogar zum Gegenstand des *Code civil*, aber man wird wohl eine weitere Krise abwarten müssen, bis sie zu einer wirklichen ökologischen Herausforderung werden und eine neue Abfallpolitik Platz greifen wird, in deren Rahmen der Rückgewinnung und der Wiederverwertung ein grösseres Gewicht zukommt.

(Übersetzung: Albert Schnyder)